



MB TAEKWONDO ACADEMIE

www.mb-taekwondo.com / Email : mbakamjohn@yahoo.fr / Tél. : 06 78 33 31 48

REGLEMENT INTERIEUR

LES HORAIRES / LES COURS : PONCTUALITE ET ASSIDUITE

- Pour ne pas perturber les élèves déjà en place ainsi que le professeur, les élèves se doivent d'arriver à l'heure aux cours. En cas de retard accidentel, l'élève devra demander l'autorisation de rentrer au professeur.
- Les retards répétés pourront être sanctionnés par une exclusion temporaire.
- Dans l'optique d'une progression constante et homogène du groupe, il est souhaitable que l'élève assiste régulièrement aux entraînements.
- Les parents doivent s'assurer de la présence d'un professeur lorsqu'ils déposent leur(s) enfant(s).

PRESENCE DES PARENTS

- Afin de garantir un cadre de travail de qualité pour les groupe, la présence des parents n'est pas acceptée dans le gymnase .

LA TENUE

- Les élèves doivent se présenter au cours avec une tenue propre et repassée.
- Avant leur départ au club, les élèves doivent s'assurer de prendre leur équipement complet (Dobok, ceinture, protections, et bouteille d'eau). Les élèves n'ayant pas leur équipement complet se verront refuser l'accès au cours.
- Avant de se présenter au cours, veillez à enlever tous vos bijoux (bagues, boucles d'oreilles, bracelets, montres etc.)

LES VESTIAIRES

- Les vestiaires ne peuvent être fermés à clés, veillez à ne pas y laisser d'effets de valeur durant les séances d'entraînement.

CONDUITE ET COMPORTEMENT DE L'ELEVE

- L'élève s'engage à :
- Être silencieux et concentré durant les explications du professeur
- Ne pas parler à haute voix, ne pas mâcher de chewing-gum
- Ne pas entrer ni sortir du cours sans y avoir été invité par le professeur
- Tout comportement ou attitude de l'élève contrevenant aux règles de bonne conduite essentielles à la pratique du Taekwondo (Politesse, Courtoisie, respect de l'autre, patience, concentration...) sera systématiquement sanctionné, par le professeur de Taekwondo, d'un blâme, ou d'une exclusion partielle ou définitive de l'élève du cours de Taekwondo.

COTISATION ANNUELLE

- La cotisation annuelle est de 250 €
- Tous les chèques doivent être à l'ordre de « Mb Taekwondo académie » et être daté de la date du jour.
- Vous disposez de la possibilité de paiement en 3 fois : les 3 chèques devront être remis le jour de l'inscription et seront encaissés à l'inscription puis le 30 des deux mois suivants.
- **Aucun remboursement ne pourra être effectué.**
- Les stages, les passages de grade ne sont pas inclus dans la cotisation annuelle.
- La tenue de Taekwondo (le dobok) ainsi que les équipements sont également à votre charge.